



Communiqué de presse

Ouverture d'un espace de repos pour les personnes vivant en rue

La Ville de Namur ouvre ce mercredi 8 avril 2020 un espace de repos temporaire pour le public sans-abri. Une solution attendue par ces personnes qui manquent de lieux pour se poser en journée depuis la mise en œuvre des mesures sanitaires liées au Coronavirus.

En effet, depuis le début de l'épidémie, plusieurs lieux qui accueillent habituellement le public vivant en rue en journée ont dû fermer leurs portes, étant donné la difficulté de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dans leur espace.

« Les personnes sans-abri n'avaient pas beaucoup de solutions en journée et étaient nombreuses à demander un abri de jour pour se reposer en sécurité », rapporte Philippe Noël, Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale. *« Bien organisé, un tel lieu représente aussi un moyen de tendre vers un plus grand respect des mesures sanitaires, pour ce public particulièrement à risque. »*

Dès ce mercredi 8 avril, l'espace de repos, situé au sein de l'Ecole industrielle et commerciale (rue Pépin, 2c) sera ouvert tous les jours de 8h30 à 16h30. Les locaux, mis à disposition par Ville et la Province de Namur, seront libérés à la fin du confinement pour permettre la reprise des activités scolaires.

Cet espace de repos accueillera un maximum de 25 personnes simultanément. Il ne fonctionnera pas exactement comme un abri de jour classique étant donné les mesures de sécurité liées au Coronavirus : il sera demandé aux usagers et usagères de se reposer ou de s'occuper individuellement, en respectant les distances sociales préconisées et les règles d'hygiène. Café, eau et collations seront proposés. L'encadrement sera essentiellement assuré par du personnel provenant des divers services de la Ville, sous la coordination du Service de Cohésion sociale.

Pour rappel, d'autres mesures exceptionnelles sont provisoirement en place pour le public de la rue à Namur, grâce à la collaboration de la Ville, du CPAS, du Relais Social Urbain Namurois et de plusieurs associations :

- L'hébergement de nuit organisé au hall sportif de Basse-Enhaive depuis le 19 mars ;
- Des repas distribués à Basse-Enhaive ainsi qu'aux Sauverdias et à Une Main Tendue ;
- La détection des personnes présentant des symptômes et un lieu de confinement pour celles-ci, ouvert le 26 mars par la Province de Namur et le Relais Social Urbain Namurois ;
- Des douches et/ou lessives à La P'tite Buweye et à la Croix-Rouge de Jambes ;
- Un renforcement du travail de rue grâce aux équipes mobiles de rue, aux travailleuses et travailleurs sociaux de proximité et à deux infirmières de la Province.

Contact presse :

Cabinet de Philippe NOËL

Président du CPAS en charge de la Cohésion sociale, du Logement et de l'Égalité des Chances

Georges MICHAUX

081/246 419 - Georges.michaux@ville.namur.be